



D'r WINDHUND

Bulletin communal d'information
Lautenbach-Zell / Sengern



Le mot du Maire

S'isch Friejohr, c'est le printemps, vive le printemps et toutes les promesses qui l'accompagnent. Avant de tourner la page de l'hiver je voudrais rappeler que le cru 2009-2010 fera date; cela faisait longtemps que nous n'avions pas connu un hiver aussi long, enneigé et froid. Un habitant de la Commune s'est appliqué à additionner les différentes quantités de neige tombées et le total s'établit à 116 cm.

L'hiver, nous l'avons aussi ressenti à l'administration Communale : les heures de sorties du chasse-neige ainsi que les quantités de sel de déneigement répandues établissent des records ! Pour un meilleur service, nous avons constitué des équipes, Hubert et Denis étant accompagnés par des Conseillers et des habitants que je tiens ici à remercier pour leur aide. Je voudrais aussi remercier Jean-Jacques Fischer, Maire-adjoint, qui sort tous les matins à 4h00 pour déterminer s'il faut ou non déclencher le déneigement et cela depuis des années.

On m'interpelle régulièrement sur la nécessité d'être à deux dans le chasse-neige ; pour en avoir fait l'expérience moi-même je ne peux que confirmer qu'il est indispensable d'être à deux, principalement pour des raisons de sécurité lors de manœuvres, d'autant plus lorsqu'elles se font de nuit; le passager devient alors les yeux du conducteur à l'extérieur du chasse-neige.

La pénurie générale de sel de déneigement nous a contraints à prendre des mesures pour en limiter la consommation, c'est pour cela que seules les voies et rues à fortes pentes ont été traitées par salage, la voirie plane uniquement déneigée restant ainsi blanche. Cette situation n'ayant pas révélé d'inconvénient majeur, une réflexion s'impose aujourd'hui : pourrions-nous continuer à procéder ainsi pour les hivers à venir ou devons-nous revenir au salage intégral ? Un salage partiel aurait comme avantages la préservation de l'environnement et de la voirie ainsi qu'un impact positif sur le budget, le déplacement des véhicules restant toujours possible pour peu qu'ils aient l'équipement hivernal adéquat. Je pense que le principal challenge réside dans la volonté des conducteurs d'équiper leurs véhicules pour affronter sereinement les conditions hivernales.

Il est très agréable de pouvoir se dire que nous avons le temps de la réflexion, aussi pour l'heure je propose que l'on s'engage ensemble avec enthousiasme dans cette belle saison printanière, laissons-nous gagner par les activités et les travaux extérieurs, l'embellissement et le fleurissement. Nous ne pouvons que nous émerveiller sur l'éveil de la nature, nous réjouir sur le jour qui s'allonge, avec en perspective d'agréables moments de convivialité.

Très bon printemps à toutes et à tous.

Richard Gall

Responsable de publication : Richard GALL

Commission municipale : Jean-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Béatrice MACKERER, Pierre MUTZ, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Chantal SIMONKLEIN.

Bulletin tiré à 470 exemplaires. Bulletin communal mis en ligne sur les sites internet de la Commune :

<http://lautenbachzell.free.fr> et <http://sengern.free.fr>

Sommaire

- Le mot du Maire..... page 2
- Sommaire.....page 3
- Séance du conseil municipal page 4 à 7
- Infos pratiques page 8 à 12
- Evénements passés..... page 13 à 19
- Divers page 20
- Environnement page 21 à 22
- Evénements à venir page 23 à 24
- Recette page 24
- Nos joies, nos peines page 25 à 26
- Joyeux anniversaire..... page 26 à 28

Séance du conseil municipal du 26 février 2010

L'an deux mil dix, le vingt six février à 19 heures 30 minutes à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Richard GALL, Maire.

Membres présents : J-Jacques FISCHER, Richard KARMEN, Jacqueline SCHAFFHAUSER, Béatrice MACKERER, Chantal SIMONKLEIN, Christophe EHRHART, Philippe SCHMUCK, Christian HALLER, Mathieu PFEFFER, Pierre MUTZ.

Membres absents excusés : Nathalie LANTZ (procuration à Christian HALLER), Valentin KLEIN (procuration à Philippe SCHMUCK), Pascal SCHMITT (procuration à Mathieu PFEFFER).

Membre absent non excusé : Joëlle STOFFEL

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2009

Après lecture les membres du Conseil Municipal décident d'approuver à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2009.

3° GESTION DU PERSONNEL FORESTIER PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Principe de création d'un fond de financement à compter du 1^{er} janvier 2010

Le bureau de la communauté de communes de la région de Guebwiller, dans sa séance en date du 28 juillet 2009, a procédé à une analyse prospective relative à la compétence « gestion du personnel forestier ». Cette réflexion, ainsi que les suites d'un contentieux qui a opposé la communauté de communes de la région de Guebwiller à un bûcheron ont mis en exergue un certain nombre de problématiques de financement de cette compétence principalement liées aux risques potentiels d'inaptitude physique du personnel forestier et à d'éventuels licenciements.

Suite à la réunion des dix sept maires des communes en date du 5 novembre 2009 portant sur ce dossier, le conseil de communauté de la communauté de communes de la région de Guebwiller a validé la mise en place d'un fond de financement, à compter du 1^{er} janvier 2010, destiné à financer les futurs départs en retraite et les éventuelles indemnités de licenciement du personnel forestier (délibération du 1^{er} décembre 2009). Le principe retenu a été le prélèvement d'un pourcentage sur chaque facturation adressée aux communes pour la réalisation de travaux forestiers. Il a été proposé de fixer cette cotisation à 4 % de la facture.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le principe de la mise en place, par la communauté de communes de la région de Guebwiller, d'un fond de financement « personnel forestier » à compter du 1^{er} janvier 2010, selon les modalités précitées.

Le Conseil à l'unanimité valide le principe de la mise en place, par la communauté de communes de la région de Guebwiller, d'un fond de financement « personnel forestier » à compter du 1^{er} janvier 2010.

4° RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT 2010 / 2012

Vu la loi M.U.R.C.E.F. n° 2001-1168 du 11 décembre 2001, portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, et notamment l'article 7-1 en application de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la république.

Vu le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris en application de l'article 1^{er} de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Le Conseil Municipal, par 12 voix (2 contre : Christian HALLER et Nathalie LANTZ)

- demande à bénéficier de la mission Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)

- autorise Monsieur le Maire

* à approuver le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention,

* à signer la convention,

* à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget.

5° DROIT DE PREEMPTION

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Les articles L.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme donnent la possibilité aux communes dotées d'un PLU approuvé d'instituer, sur toutes les zones urbaines (U) et

d'urbanisation future (AU), telles qu'elles sont définies au PLU, un Droit de Prémption Urbain.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.211-1 et suivants ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2006 approuvant le PLU ;
Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'instituer le Droit de Prémption Urbain (D.P.U.) sur les secteurs suivants et tels qu'ils figurent au plan de zonage du PLU approuvé annexé à la présente :

- Zones urbaines : UA et UB

Donne délégation au Maire pour exercer le droit de préemption, en tant que besoin, et conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière, pour toutes les situations pouvant ce présenter.

Précise que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire, c'est-à-dire lorsqu'elle aura fait l'objet d'un affichage en mairie et d'une insertion dans deux journaux diffusés dans le département.

Le périmètre d'application du Droit de Prémption Urbain sera annexé au dossier de PLU par mise à jour en application des articles R.123-13 et R 123-22 du Code de l'Urbanisme.

Une copie de la délibération et du plan annexé sera transmise :

- à Monsieur le Préfet,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux,
- à Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Notariat,
- à la Chambre Départementale des Notaires,
- au barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel est institué le Droit de Prémption Urbain,
- au greffe du même Tribunal.

Un registre sur lequel seront transcrites toutes les acquisitions réalisées par voie de préemption ainsi qu'à l'affectation définitive de ces biens sera ouvert en mairie et mis à la disposition du public conformément à l'article L.213-13 du Code de l'Urbanisme.

6° TRAVAUX EGLISE LAUTENBACH-ZELL

Le conseil de fabrique de Lautenbach-Zell, souhaite remplacer les radiateurs à l'église de Lautenbach-Zell.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de

-l'autoriser à signer les demandes de subventions et tout document y afférent

-l'autoriser à inscrire les dépenses correspondantes au budget prévisionnel 2010.

Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les demandes de subventions et tous les documents y afférent et à inscrire les dépenses au budget prévisionnel 2010.

7° CHASSE

Suite au décès du Président de l'association de chasse du Schützlé, une réunion a été provoquée pour la nomination d'un nouveau président.

A ce jour Monsieur Bernard RENGER est autorisé à effectuer les démarches administratives pour la modification du comité de l'association.

En accord avec les partenaires de la chasse, il souhaite prendre la succession de Monsieur Fernand HAEGY.

Après avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent cette décision.

8° PERSONNEL COMMUNAL

Responsable camping

Suite à la démission de Madame Cathy PASQUALIN, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à recruter un agent pour ce poste.

9° DIVERS

Monsieur Christian HALLER, demande si des travaux d'extension gaz sont prévus dans les prochains temps et où ?

Monsieur le Maire répond, qu'effectivement il y aura des travaux gaz dans la Grand'Rue du camping jusqu'au n° 91, chemin du Widersbach, dans la rue du Wasen et dans une partie de la rue de la Scierie.

Monsieur Christian HALLER, demande également si la commune surveille ces travaux, si elle a son mot à dire concernant ces travaux et si l'on ne pourrait pas en profiter pour mettre ou renouveler les conduites d'eau ? Monsieur Philippe SCHMUCK, demande s'il ne faudrait pas en profiter pour changer au moins les conduites en mauvais état.

Monsieur le Maire répond, que la commune surveillera ces travaux, mais que le budget n'a pas été et ne sera pas prévu pour les travaux de réfection des conduites d'eau, étant donné que la commune n'a été informée de ces travaux qu'à la cérémonie des vœux.

Monsieur J-Jacques FISCHER répond également que la conduite d'eau et la conduite de gaz ne peuvent pas se trouver dans une même tranchée.

Infos pratiques

Nos artisans, nos commerçants, nos entreprises

Animaux

Toilettage MALKO et Compagnie

65 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

06.25.60.55.32

VIVARIUM DU MOULIN

6 rue du Moulin

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.02.48

Bâtiments

Carrelage ALVAREZ

7 rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.74.01.02

Tapissier déco DEBENATH

4 rue du Wasen

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.05.03

Dépannage/entretien chauffage

DM FISCHER

29a rue du Felsenbach

68610 Sengern

03.89.74.06.95 ou 06.70.05.41.76

Couverture/zinguerie/sanit./chauffage

Thierry GASSMANN

17 b Chemin du Widersbach

68610 Lautenbach-Zell

03.89.76.36.77

JESSICA Peinture

5 rue du Wasen

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.00.44 ou 06.31.28.70.96

WEILLER Plâtrier/Peinture

5 rue du Wasen

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.00.44

WERMELINGER Peinture

66 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.76.32.72

Beauté

Naturo-esthéticienne
TERRE DE BEAUTE
17a Chemin du Widersbach
68610 Lautenbach-Zell
06.21.32.87.22

Commerces

Tabac CHAMBARD
49 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.35.80

Conception de t-shirts originaux
HURLOVENT
13 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.76.31.49
www.hurlovent.com

Brocante, machine à bois
HIER ET AUJOURD'HUI
4 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.37.19

Centre équestre, exploitations agricoles

Ecurie du Felsenbach
44 rue du Felsenbach
68610 Sengern
06.09.01.44.20

La chèvrerie du Felsenbach
23 rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.07.05

Ferme du Mouton Noir
31a rue du Felsenbach
68610 Sengern
03.89.74.06.01

Entretien extérieur

Entretien, création espaces verts
VERT O NET
16 rue des Fleurs
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.03.99 ou 06.09.70.43.99

Terrassement HALLER
15 rue de la Lauch
68610 Sengern
03.89.74.00.49

Menuiseries

Menuiserie d'agencement RISSER

8 rue de la Lauch
68610 Sengern
03.89.74.06.40

Menuiserie-service RISSER

3 chemin des Près
68610 Sengern
06.14.55.23.27

Menuiserie GWINNER

14 rue du Geffental
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.04.33

Restauration

Auberge du Gustiberg

Gustiberg
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.01

Restaurant à la Truite, dépôt de pain

47 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.05.17

Santé

APA

Aide aux Personnes Agées
Soutien à domicile
03.89.32.78.78

FLUIDICAUX

3 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.06.29

MEDIGAZ

3 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.08.18

Infirmières Libérales

MASSERON Nadine
WITTNER Sylvie
03.89.38.20.83

Scierie, bûcheron

Scierie BORDMANN

3 rue de la Scierie
68610 Lautenbach-Zell
03.89.76.37.98

Bûcheron

WISSELMANN Patrice
96 Grand'Rue
68610 Lautenbach-Zell
03.89.74.01.14

Chambres d'hôtes, camping, gîtes, meublés

BATTIN André

62a Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.01.77

COQUELLE Germaine

21 rue de la Lauch

68610 Sengern

06.15.09.84.50

FUCHS J-Louis

11 rue du Geffental

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.03.13

MARTY M-Thérèse

11 rue du Wasen

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.04.49

MEYER Théophila

92 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.57.77.03 ou 06.09.30.53.85

PFEFFER Bernard

2 rue de la Scierie

68610 Lautenbach-Zell

03.89.76.35.18

VOGEL Jean

99 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.76.34.51

Camping/chambres d'hôtes

VERT VALLON

51 Grand'Rue

68610 Lautenbach-Zell

03.89.74.01.80

www.camping-levertvallon.com

Les services de la commune

En cas de besoins vous pouvez joindre :

Le Maire : Mr Richard Gall au 03.89.76.39.75

Messieurs les Adjointes : Mr J-J Fischer au 06.70.05.41.76

Mr R. Karmen au 06.22.22.73.59

Horaires Mairie

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h

Lundi et vendredi de 14 h à 18 h

Mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Fermée le mercredi après-midi

Horaires permanences Maire et adjoints

Le lundi et jeudi de 17 h à 19 h

Samedi de 9 h à 11 h

Sur rendez-vous

Horaires déchèterie

Du lundi au vendredi
de 9 h 30 à 11 h 45 et
de 14 h à 17 h

Samedi de 9 h à 17 h

Ramassage des ordures

ménagères

Le jeudi

Ramassage tri sélectif

Mercredi des
semaines impaires

Ramassage

biodéchets

Le mercredi

Bilan des interventions de l'année 2009

Effectuées par les

SAPEURS-POMPIERS du Haut-Florival

⇒ *99 interventions.*

↳ Total de 510 heures d'intervention.

⇒ *5 piquets d'incendie.*

-Secours à personnes : 19

-Feux : 13

↳ Feux de cheminée : 8

↳ Feu de broussailles : 1

↳ Feu de garage : 1

↳ Feu de cabanon : 1

↳ Feu de voiture : 1

↳ Feu de poubelle : 1

-Accidents de la circulation : 9

-Fuites de gaz / odeur suspecte : 2

-Ouvertures de porte : 4

-Inondations / fuites d'eau : 7

-Chutes d'objet / dégagements de chaussée : 21

-Récupérations d'animal vivant (dangereux) : 10

-Destructions de nids d'insectes : 13

-Distribution d'eau à usage sanitaire : 1

-Piquets de sécurités : 5

Evénements passés

Fête de Noël

Le dimanche 13 décembre a eu lieu la fête de Noël des anciens. Ils ont répondu nombreux à l'invitation de la commune, pour partager le repas préparé par Mr Sauner du restaurant « A la truite » et l'après-midi récréative.



Apéritif-concert de la Chorale Sainte-Cécile de Lautenbach-Zell.

Concert de la fanfare des sapeurs-pompiers.



Représentation du cabaret « Net's ».



Prestation de chants des enfants de l'école sous la direction de Mme Zug.

Les membres du conseil improvisent une chorale, accompagnés par Richard Karmen et son accordéon et Mr Wehrlen Pierre.

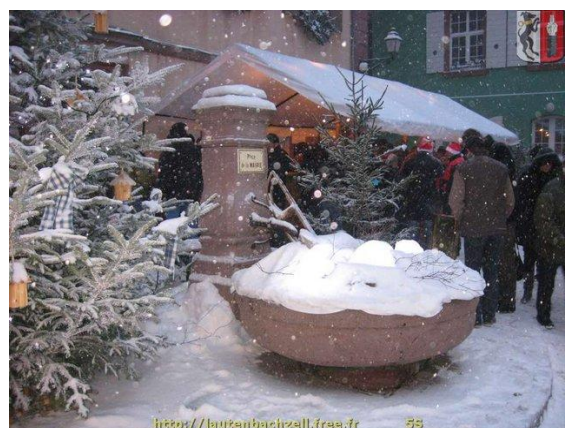


Mr le Maire en compagnie des doyens de la fête :

- Mme Gross Marthe : 89 ans
- Mr Wermelinger Henri : 80 ans.



Marché de montagne de Noël



Cérémonie des vœux

Le 16 janvier a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux. Mr le Maire, les adjoints (Mr Karmen excusé) et les conseillers ont été heureux d'accueillir un public nombreux, mis à l'honneur en 2009, nouveaux habitants, artisans, corps enseignant, etc...

Nos habitants qui se sont distingués :

en sport : - M. Alex HUMBERT (champion d'Alsace bi-cross 2009)

- Melle Elise HECK (2ème étoile au ski)

- Melle Ludivine SIMONKLEIN (2ème en quad au critérium des jeunes conducteurs)

- M. Johan CHARPENTIER (3ème en lancer du disque aux championnats inter-régionaux)

- M. Xavier KUBLER (ceinture blanche et jaune au combat complet)

- Melle Marine SCHMITT et M. Téo STOFFEL (ceinture jaune au combat complet)

- M. Romain SCHMITT (2ème étoile au ski et ceinture blanche et jaune au combat complet)

- Melle Chloé HECK (vainqueur du tournoi interne de tennis dame)

- M. Matthieu FUCHS (14ème au championnat du monde des vétérans au ski)

- M. Jean-Jacques FUCHS (23ème au championnat du monde des vétérans au ski)

divers : - Melle Manon GALEAZZI (1er prix coupe de l'amicale Musicale de France avec félicitations du jury, en piano catégorie Préparatoire 1)

- M. Pascal MACKERER (médaille du travail vermeil chez Behr France, 12ème place scratch et 5ème du trophée Citroën au 44ème rallye d'Antibes comptant pour le championnat d'Europe des Rallyes)

- M. Maxime CHAMBARD (gagnant du concours de travaux sur le thème du chien à Champagnat (compte rendu de la journée)

- Melle Stéphanie GALL (apprenti méritant au CFA RUDLOFF de Colmar)

- M. René KUSTER (Palmes académiques)

- M. Régis BATTIN (militaire en mission : Kosovo)

- M. Jean-Luc WENZINGER (ancien chef de corps des sapeurs-pompiers).



Appel : toutes celles et ceux qui souhaitent être mis à l'honneur aux prochains voeux (2011) pour avoir obtenu un prix, une distinction dans des domaines sportifs, culturels et autres, peuvent se présenter à la Mairie avec leurs prix.

Anniversaire de la libération du Haut-Florival

Le 5 février 2010 les communes du Haut-Florival ont commémoré le 65ème anniversaire de leur libération.

Les Maires des communes de Linthal, Lautenbach-Schweighouse et Lautenbach-Zell-Sengern ont procédé au dépôt de gerbes aux monuments aux morts des différents villages à 16 h. Les Maires de Linthal et Lautenbach-Zell-Sengern ont ensuite rejoint la salle polyvalente de Lautenbach à bord d'anciennes Jeep américaines. Là, s'est déroulé le rassemblement des différents participants à cette cérémonie : des anciens du Corps Francs Pomiès (libérateurs du Haut-Florival), des représentants du 152è RI de Colmar, des représentants de l'UNC et de l'ADEF, des sapeurs-pompiers du Haut-Florival, leur fanfare et leurs véhicules, la musique fanfare de Linthal-Sengern, la chorale du collège de Buhl, des enfants des écoles du Haut-Florival, des collectionneurs de véhicules militaires anciens de Buhl, des représentants des différentes municipalités, de Monsieur le Curé Damien MOGLO et d'une partie de la population.

Au monument aux morts de Sengern



Au monument aux morts de Lautenbach-Zell



A 17 h, tous ces participants ont défilé jusqu'au monument aux morts de Lautenbach où a eu lieu la cérémonie du souvenir.



Le déneigement

Un grand bravo à nos ouvriers communaux, qui cet hiver, l'on bien mérité. Ils ont passé un grand nombre d'heures à déneiger les rues de nos villages, à pied d'oeuvre dès 5 h du matin, certains soirs aussi, à bord de l'UNIMOG. Merci aussi aux conseillers qui, bénévolement, ont participé au déneigement et qui d'un avis unanime soulignent la pénibilité de ce travail (bruit de moteur important dans la cabine de l'engin, angles morts dans les rétroviseurs qui obligent la 2ème personne à sortir du véhicule pour superviser les manoeuvres en toute sécurité, véhicules particuliers mal garés, etc...).



Gilets jaunes

Vendredi 19 mars, Mr le Maire, J-Jacques FISCHER et Chantal SIMONKLEIN ont distribué des gilets jaunes offerts par la Communauté de Communes aux enfants des classes primaires. Le but de cette opération est d'augmenter la sécurité des écoliers lors de leurs déplacements dans nos rues.

Les élus en ont profité pour remettre aux différentes classes les nouvelles poubelles « bio-déchets ».



Job d'été

Les jeunes désirant travailler cet été à l'entretien des espaces verts, débroussaillage etc..., dans notre commune, sont priés d'envoyer leur candidature avant fin avril (dernier délai), en précisant leurs disponibilités.

Divers

CICAS : retraite complémentaire nous demande de relayer auprès de vous cette information;

Retraite complémentaire

0 820 200 189

(0,09 euros TTC par minute à partir d'un poste fixe)

le numéro utile

Pour préparer son dossier de retraite complémentaire Arrco, Agirc et/ou Ircantec, c'est simple.

Contactez un conseiller au 0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9h à 18h.

En lui communiquant votre nom et votre numéro de sécurité sociale, il pourra prendre en charge votre demande, vous conseiller sur les démarches à effectuer et vous indiquer les pièces à rassembler pour constituer votre dossier.

Il vous proposera également un rendez-vous dans un centre d'information (CICAS) le plus proche de chez vous.

CONCOURS "INNOVER DANS LE PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON"

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a pour ambition de favoriser l'émergence de projets innovants et d'encourager la création d'activités économiques au sein de son territoire.

Dans ce cadre et pour la deuxième année consécutive, il co-organise avec le CEEI Alsace (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation), le concours "Innover dans le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon".

Vous êtes une entreprise ou un créateur potentiel qui a un projet innovant, qui souhaite lancer, améliorer ou développer un produit, un processus ou une nouvelle technologie ?

Faites le nous savoir afin que vous puissiez participer au concours "Innover dans le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon" et devenir lauréat. Pour cela, il suffit de retirer un dossier d'inscription au Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon :

- en téléphonant à Sofia BEN LOUSSAIEF au 06.83.03.89.22
- en vous rendant sur les sites www.ceei-alsace.fr ou www.rhin-vignoble-grandballon.fr
- ou auprès de votre Communauté de communes.

Les dossiers dûment complétés par vos soins seront à retourner au Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon - 10 rue de la Monnaie - 68500 GUEBWILLER, avant le 15 mai 2010.

Les dossiers retenus pourront ainsi bénéficier d'un avis d'expert par le biais d'un audit personnalisé et gratuit, puis concourir devant un jury local et décrocher un prix, communiquer et se faire connaître.

Environnement

Les beaux jours arrivent et avec eux, l'envie de réaliser divers travaux.

Vous souhaitez :

- Construire un abri de jardin, un garage (de moins de 20 m²)
- Modifier le volume d'une construction existante (véranda de moins de 20 m²)
- Poser des panneaux solaires
- Mettre une parabole

Les pièces à fournir sont :

- Un formulaire de déclaration préalable (fourni par la mairie)
 - Un plan de situation du terrain (fourni par la mairie)
 - Un plan de masse (fourni par la mairie) sur lequel vous aurez à « implanter » la construction. Ce plan devra être coté ce qui permettra de vérifier le respect des règles de hauteur et d'implantation par rapport aux limites séparatives et aux constructions existantes
 - Un plan en coupe du terrain
 - 2 photographies du terrain
 - Croquis et plan coté (ou photographies pour les abris de jardin, garage, etc...)
 - Les plans des façades et des toitures (si le projet les modifie)
 - Pour les panneaux solaires : photographie de la toiture avec implantation de ceux-ci coté
- Ces dossiers seront traités par le Maire.**

- Faire des plantations sur la limite de la propriété voisine

Qu'ils aient été plantés ou qu'ils aient poussé naturellement, les arbres doivent être situés à deux mètres minimum de la limite séparative s'ils s'élèvent à plus de deux mètres de haut et à cinquante centimètres si la hauteur est inférieure à deux mètres. La distance se calcule à partir du centre de l'arbre jusqu'à la ligne séparative des terrains.

Elle doit être respectée non seulement au moment de la plantation mais également à tout moment de la vie de l'arbre.

Si les branches de vos arbres dépassent sur la propriété voisine, vous devez les élaguer, même si par ailleurs les distances de plantation ont été respectées. Si les racines ou ronces des plantations de votre voisin empiètent sur votre terrain, vous avez le droit de les couper vous-même à la limite séparative de vos deux propriétés.

- Nous vous rappelons que l'utilisation des engins à moteur suivants est interdite les dimanches :
 - Engins de chantiers, disqueuse, tronçonneuse, débroussailleuse, scie circulaire et à ruban, compresseur, marteau piqueur, tondeuse, etc...

N'oubliez pas que la déchetterie accepte vos déchets et vos fauches. Si vous ne pouvez pas y aller, pensez à vos voisins avant de faire un feu.

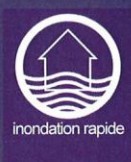
Ne brûlez pas de produits plastifiés, etc..., qui pourraient entraîner des nuisances olfactives pour votre voisinage.

En ce qui concerne les déchets ménagers, veuillez les sortir la veille et non plusieurs jours avant le ramassage.

Aux propriétaires d'animaux, ne laissez pas vos compagnons à 4 pattes faire leurs besoins aux abords des habitations.

COMMUNE DE LAUTENBACH-ZELL

Département du Haut-Rhin



En cas de danger ou d'alerte :

1. abritez-vous

take shelter

Schützen Sie sich

2. écoutez la radio

listen to the radio

Hören Sie das Radio

Radio France Bleu Alsace : 101.4 MHZ

Radio Dreyeckland : 104.6 MHZ

Radio FLOR FM : 98.6 MHZ

ou regardez : FRANCE3 ALSACE

3. respectez les consignes

follow the instructions

Respektieren Sie die Anweisungen

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Respectez les consignes données par les autorités

Ne téléphonez pas ; laissez les lignes libres pour les secours

pour en savoir plus, consultez :

➤ à la mairie :

le document communal d'information des risques majeurs (DICRIM)

le dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

➤ sur internet :

www.prim.net

www.haut-rhin.pref.gouv.fr

Evénements à venir

Dans le cadre de l'exploitation de la licence IV, le bistrot communal sera ouvert au Vert-Vallon :

- le vendredi 16 avril 2010 de 17 h à 22h ;
- le samedi 17 avril 2010 de 15 h à 24 h avec possibilité de restauration : soirée « Winnerla » ;
- le dimanche 18 avril 2010 de 10 h à 20h :
- à 15 h « Derdala match » organisé par le cercle de jeux du Vert-Vallon (de nombreux prix de valeurs à gagner, possibilité d'inscriptions à partir de 10 h).

Les bénéficiaires dégagés serviront à acheter du matériel pour la salle.

23 avril	Vivarium du Moulin	Diaporama « L'extraordinaire voyage de noces de Rana et Bufo »
27 avril		Après-midi récréative
11 mai		Après-midi récréative
15 mai	AAPPMA de Lautenbach-Zell	Opération rivière et lac propres
23 mai	Vivarium du Moulin	Sortie nature « Autour du chaudron du diable »
25 mai		Après-midi récréative
06 juin	Conseil de Fabrique Linthal	Fête Dieu
08 juin		Après-midi récréative
19 juin	Ecoles de Schweighouse	Kermesse
21 juin	Commune de Lautenbach	Fête de la musique
22 juin		Après-midi récréative
27 juin	Chorale de Lautenbach-Zell	Kermesse
27 juin	Vivarium du Moulin	Sortie nature « les chanteurs de l'été »
29 juin	Marché de montagne	
03/04 juillet	Amicale de l'Etang des Cygnes	Fête de la carpe frite
13/14 juillet		Fête champêtre à Linthal
17 juillet	Amicale des sapeurs-pompiers de Lautenbach/Schweighouse	Soirée tartes flambées
01 août	Marché de montagne exceptionnel	
13 août	EFS	Don du sang à Lautenbach
15 août	Conseil de Fabrique	Procession aux Flambeaux à Sengern
28/29 août		Marche populaire à Linthal
Tout le mois	S'Lindeblätt	Visite guidée à Lautenbach
02 septembre		Après-midi récréative
04 septembre	Union sportive Vallée Vignoble	Marche de nuit
05 septembre	Florisesti	Marché aux puces

12 septembre	Conseil de Fabrique Lautenbach	Kermesse
12 septembre	Villageois	Fête des voisins Remspach
14 septembre		Après-midi récréative
19 septembre	Vivarium du Moulin	Sortie nature « Bienvenue à l'automne »
24 septembre	Vivarium du Moulin	Diaporama « La mare »
28 septembre		Après-midi récréative

Tous les mardis de juillet et d'août marché de montagne

Recette

Nouilles maison « Salbchtgmàchti Nüdla »

Ingrédients pour 6 personnes :

500 g de farine

10 g de sel

8 petits oeufs

1 c-à-c de vinaigre

Battre les oeufs, le sel, le vinaigre en omelette. Creuser un puits dans la farine. Verser ce mélange au centre tout en ramenant la farine petit à petit sur les oeufs. Bien travailler la pâte obtenue. Lorsqu'elle est bien lisse, l'envelopper dans un linge propre et laisser reposer environ 1 heure.

Diviser en morceaux de la grosseur d'un oeuf de canard. Faites-en des abaisses d'environ 2 mm d'épaisseur chacune. Les faire sécher à l'air en les retournant souvent.

Les fariner légèrement. Les rouler sur elles-mêmes et les couper en bandes d'environ 2 mm de large. Dérouler ces bandelettes et les étaler sur une planche pour les laisser sécher.

Faire bouillir dans une casserole 2 litres d'eau salée et y plonger les nouilles. Dès l'ébullition, couper le feu et laisser tirer environ 8 mn. Bien égoutter et servir suivant votre convenance.

Nos joies, Nos peines

Naissances



- Le 18 décembre à Colmar, Emma, Marie Isabelle GRIMM, fille de Pierre GRIMM et de Sophie COSTAZ.
- Le 13 janvier à Colmar, Juliette SCHNEIDER, fille de Yannick SCHNEIDER et de Audrey GUEHL.
- le 28 janvier à Colmar, Nathan HARTMANN, fils de Jacques HARTMANN et de Sandrine THAMI.
- le 8 février à Mulhouse, Lucie ANDRES, fille de Marc ANDRES et de Joyce NASICA.
- Le 4 avril à Colmar, Lilou WENZINGER, fille de J-Luc WENZINGER et de Coralie PETRAGLIA.

Décès

- Le 29 décembre à Colmar, René PFIHL ; époux de Emma FISCHER.
- Le 10 février à Guebwiller, Eloi Eugène FRANCK ; époux de Marie Elisabeth SCHAFFHAUSER.
- Le 3 mars à Colmar, Liliane SCHWALLER ; compagne de Etienne SCHICKEL.
- Le 9 mars à Lautenbach-Zell, Gérard Philippe MUNSCHY ; célibataire.
- Le 19 mars à Lautenbach-Zell, Jeannine Yvette RIETHMULLER ; célibataire.
- Le 6 avril à Colmar, Kléber MOINE ; époux de Jacqueline ARNOLD.

Les nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue à la :

- Famille SCHNEIDER Yannick et GUEHL Audrey ainsi qu'à leur fille Juliette, domiciliés 13b chemin du Widersbach.
- Famille EHRSAM Frédéric, CHUDZIK Sophie et BOIGEOL Loïc, domiciliés 9 Lotissement Furstgut.
- Famille FLESCH Bernard et ROCHETTE Katia ainsi qu'à leurs filles Prescillia, Mélinda et MORO Tiffany, domiciliés 3 rue du Monument.
- Famille PASQUALIN Frédéric et HERTZ Sylvie ainsi qu'à leur fils DASTILLUNG Jérémy, domiciliés 3 rue du Moulin.
- Mr MONETTI Adrien et Mme ZWILLER Barbara, domiciliés 3a chemin du Widersbach.
- Mr BUCCI Stéphane et Mme STUDER Isabelle, domiciliés 23b rue des Fleurs.
- Mr HOLTZHEYER Gabriel, domicilié 5 rue du Geffental.



Joyeux anniversaire

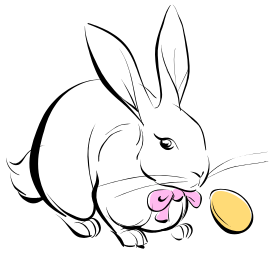


08 juillet	:	RISSER née WEIBEL 11 Grand'Rue	M-Madeleine	85 ans
10 juillet	:	MASSERON 16 rue du Widersbach	François	76 ans
11 juillet	:	HERR née WAGNER 86 Grand'Rue	A-Marie	79 ans
18 juillet	:	SIMONKLEIN née GRUNENWALD 9 rue de l'Ecole Sengern	Jeanne	71 ans
21 juillet	:	GROSS née KIESLING 8 Grand'Rue	Marthe	90 ans

23 juillet	:	FISCHER 34 Grand'Rue	Roger	83 ans
26 juillet	:	RIETHMULLER 45 rue du Felsenbach Sengern	Antoine	78 ans
27 juillet	:	MULLER 3 rue de la Carrière	René	74 ans
30 juillet	:	BEIL née FRIEDHOFFER 6 rue du Felsenbach Sengern	Charlotte	80 ans
31 juillet	:	ERNY née TUGLER 58 Grand'Rue	Giséla	68 ans
11 août	:	HABY 21 chemin du Widersbach	Gilbert	69 ans
12 août	:	THOMAS née LORENTZ 12 rue du Wasen	Marthe	66 ans
15 août	:	WELTE née MAURICE 33 Grand'Rue	Renée	96 ans
15 août	:	WEHRLER née ERNY 67 Grand'Rue	M-Madeleine	78 ans
15 août	:	WECK 50 Grand'Rue	M-Renée	67 ans
17 août	:	WEIGEL née DEILLER 89 Grand'Rue	Hélène	86 ans
17 août	:	KUSTER née MARCK 20 rue du Wasen	Jacqueline	77 ans
18 août	:	HAMMERER 83 Grand'Rue	Louis	96 ans
19 août	:	HECK née GRUNENWALD 12 Grand'Rue	M-Rose	81 ans
19 août	:	HUEBER 8 rue du Geffental	Monique	68 ans
20 août	:	PREISS née HUG 1 rue du Chêne Sengern	Françoise	81 ans
22 août	:	FISCHER née TRESCH 34 Grand'Rue	Simone	81 ans
22 août	:	STILL née TSCHOECKE 4 rue des Vergers	Anne-Marie	76 ans
23 août	:	EVRARD 95 Grand'Rue	Christiane	80 ans
26 août	:	MACKERER née HERR 79 Grand'Rue	Henriette	81 ans
27 août	:	MARCK née WEHRLER 63 Grand'Rue	M-Marthe	78 ans

29 août	:	MOINE née ARNOLD 6 rue du Wasen	Jacqueline	75 ans
29 août	:	LEHR née KUSTER 24 rue de la Lauch Sengern	Rose Marie	71 ans
30 août	:	WEIRATHER née MORGEN 12 rue des Fleurs	Christiane	67 ans
31 août	:	SCHWAERTZIG 4 rue du Geffental	J-Paul	75 ans
31 août	:	HEINRICH née RITTER 4 rue du Monument	M-Hélène	68 ans
02 septembre:		AROMATARIO née LIMACHER 1 rue du Monument	Hélène	88 ans
04 septembre:		KOENIG née KECH 13 rue de la Lauch Sengern	Marthe	69 ans
07 septembre:		TODISCO 21 rue du Wasen	Antoine	71 ans
09 septembre:		FLORENTZ née SCHAFFHAUSER 14 rue du Wasen	M-Louise	80 ans
10 septembre:		SEILER née BOUVIER 25 rue des Fleurs	Maria	85 ans
11 septembre:		FLUCK 2 rue du Felsenbach Sengern	Charles	69 ans
14 septembre:		WERTENBERG 85 Grand'Rue	Jeanne	78 ans
15 septembre:		KOLMER 40 Grand'rue	Gérard	81 ans
15 septembre:		WERMELINGER née FEUERSTEIN 66 Grand'Rue	Jacqueline	80 ans
21 septembre:		BRENDLE 31 Grand'Rue	Bernard	77 ans
21 septembre:		AUER 8 rue du Felsenbach Sengern	Emile	70 ans
29 septembre:		GASPERMENT née RIETHMULLER 10 rue du Furstgut	Alice	76 ans
30 septembre:		RIETHMULLER née SCHWALLER 29 Grand'Rue	Viola	77 ans

Marché de Montagne



**LAUTENBACH-ZELL
SENGERN**

PRODUITS DU TERROIR - ARTISANAT



Tous les Mardis de 18h à 21h

du 29 Juin au 30 Août 2010

PLACE DE LA MAIRIE

Marché Exceptionnel

**Le Dimanche 1er Août de 16h à 20h
avec la participation des animaux de la ferme**

